

# Appel à propositions

Partenariats pour renforcer des systèmes de connaissances en Afrique (KNOSA) – **Afrique de l’Ouest**

**Publié:** 20 décembre 2024

**Date limite:** 30 janvier 2025, 23h59 HEC

# Appel à propositions

Partenariats pour renforcer des systèmes de connaissances en Afrique (KNOSA) – **Afrique de l’Ouest**

**Publié:** 20 décembre 2024

**Date limite:** 30 janvier 2025, 23h59 HEC

**Avertissement :** Ce texte a été traduit automatiquement en utilisant ChatGPT et est destiné uniquement à des fins informatives. Pour des interprétations critiques ou des prises de décision, veuillez consulter le document original en anglais. Ni les traducteurs (y compris la technologie utilisée) ni l'organisation n'assument de responsabilité pour des erreurs, omissions, ou conséquences résultant de l'utilisation de ces informations traduites.

## **Aperçu**

L’Alliance pour les politiques et systèmes de santé recherche des propositions de partenariats entre des institutions politiques et de recherche basées en Afrique de l’Ouest, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités institutionnelles et la formalisation des liens et des réseaux entre la politique et la recherche, afin de soutenir et de maintenir des systèmes de connaissances nationaux efficaces qui permettent de réussir dans le développement et la mise en œuvre de politiques publiques. Les pays éligibles comprennent : le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d’Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. **Cet appel vise à renforcer les capacités et ne constitue pas un appel à propositions de recherche.**

## Contexte

Dans de nombreux pays, les preuves issues de la recherche sont insuffisamment exploitées et restent déconnectées des décideurs politiques. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI), il existe encore trop peu d’institutions agissant comme intermédiaires pour promouvoir des décisions fondées sur des preuves. Il est nécessaire d’accroître les capacités pour produire des preuves de manière crédible et garantir leur adoption, afin de générer un impact concret sur les politiques et leur mise en œuvre.

Les efforts de renforcement des capacités pour l’utilisation des preuves restent principalement axés sur les capacités individuelles des chercheurs, en continuant de se focaliser essentiellement sur les activités de génération de recherches (Lloyd et al., 2017). Les preuves pertinentes au niveau local ne sont pas toujours disponibles. Il est nécessaire de dépasser les notions simplistes d’offre et de demande en matière de traduction, d’intermédiation et d’intégration des connaissances. Par ailleurs, la difficulté à mesurer les résultats des systèmes de connaissances résulte de l’absence d’indicateurs standardisés et de définitions variables et changeantes des concepts de connaissance (Siregar et al., 2023).

Les systèmes de connaissances sont compris comme « des interventions et infrastructures à l’échelle du système, conçues pour renforcer les capacités de production et d’utilisation des connaissances dans des espaces spécifiques aux citoyens, décideurs et praticiens » (Siregar et al., 2023). Cependant, de nombreux défis liés à l’utilisation des preuves dans les PRFI sont liés aux faiblesses institutionnelles. En outre, l’utilisation des connaissances dans les contextes politiques, et la manière dont les connaissances sont politiquement sensibles ou non, nécessite plus d’attention. Des mécanismes tels que les politiques institutionnelles et les processus pour prioriser l’intégration des preuves dans les workflows décisionnels existants, des plateformes d’apprentissage et d’amélioration continue, la mise en place d’unités dédiées à l’utilisation des preuves avec des budgets et des directives spécifiques, ainsi que la création d’incitations pour promouvoir l’utilisation des preuves, restent sous-développés (Murunga et al., 2020; Shroff et al., 2017). Depuis la pandémie de COVID-19, la reconnaissance de la nécessité d’approches systématiques pour renforcer et pérenniser les systèmes de connaissances nationaux s’est accrue (Global Commission on Evidence to Address Societal Challenges, 2024).

Au-delà de la qualité et de la disponibilité des preuves de recherche, le développement de relations de confiance et la préparation des preuves pour saisir des opportunités politiques sont des facilitateurs importants de l’utilisation des preuves (Oliver et al., 2014). Cependant, les liens formels entre décideurs et chercheurs, à eux seuls, ne garantissent pas des partenariats solides (Taddese, 2021). Les systèmes de connaissances sont ancrés dans

l’économie politique d’un pays donné. Ils sont influencés par l’ensemble des mécanismes de traduction, d’intermédiation et d’intégration des connaissances utilisés – ainsi que par la diversité des acteurs impliqués et leurs méthodes d’utilisation (Combaz et al., 2023). Renforcer la légitimité perçue des processus d’utilisation des preuves à travers des structures de gouvernance et des mécanismes d’autorité décisionnelle peut favoriser des environnements institutionnels et des réseaux plus solides (Parkhurst, 2017). En s’attaquant aux interventions systémiques – celles qui mettent l’accent sur les relations interinstitutionnelles et l’engagement au niveau des réseaux soutenus par des flux d’information renforcés et des forums de discussion (Mirzoev et al., 2022; Potter et Brough, 2004) – les faiblesses institutionnelles qui entravent le développement des systèmes de connaissances peuvent être mieux traitées.

Enfin, en ce qui concerne les études sur le développement et la pérennisation des systèmes de connaissances dans les pays, les perspectives des PRFI sont encore sous-représentées dans la littérature (Georgalakis, 2023). Un investissement supplémentaire est nécessaire pour soutenir un agenda de recherche sur les politiques et systèmes de santé qui ajoute à la fois des actions conceptuelles et pratiques au domaine de l’élaboration de politiques fondées sur des preuves, tout en permettant aux acteurs nationaux d’apprendre mutuellement et d’échanger des connaissances.

En septembre 2024, l’Alliance a lancé le programme [Partenariats pour renforcer des systèmes de connaissances \(KNOSA\) en Afrique de l’Est](#). Cette initiative visait à encourager la collaboration et le renforcement des capacités à travers des partenariats stratégiques dans quatre pays de la région. Cet appel à propositions représente une extension de ce travail, visant à identifier et établir quatre nouveaux partenariats nationaux en Afrique de l’Ouest. Les partenariats sélectionnés joueront un rôle crucial dans la reproduction et l’adaptation du modèle KNOSA aux contextes régionaux, renforçant ainsi notre engagement commun pour le développement durable et le partage des connaissances.

## **Objectifs**

L’Alliance pour les politiques et systèmes de santé (l’Alliance) a un intérêt de longue date à soutenir directement les institutions afin qu’elles soient plus efficaces dans leurs contextes respectifs, en utilisant leurs propres capacités pour produire, synthétiser et commander des preuves de recherche. Conformément à son nouveau plan stratégique, l’Alliance vise à renforcer les capacités institutionnelles pour mener des recherches et produire des preuves qui informent et entraînent réellement des

changements dans les politiques et leur mise en œuvre, en s’appuyant sur ses investissements passés et actuels en mentorat institutionnel.

Les objectifs du programme KNOSA sont de renforcer les capacités institutionnelles pour accroître l’efficacité des institutions politiques et de recherche travaillant au niveau national de mettre en œuvre une gamme d’approches pour la génération et la synthèse de preuves, afin de générer un impact sur les politiques et leur mise en œuvre.

Pour objectifs spécifiques, KNOSA vise à construire des systèmes de connaissances robustes en Afrique en renforçant les capacités et le leadership institutionnels pour mieux informer les processus de décision politique au niveau national et orienter leur mise en œuvre. Cela inclut :

1. **Établir des partenariats institutionnels** entre un ensemble d’institutions africaines de recherche et de politiques publiques ;
2. **Créer des réseaux entre la recherche et les politiques** à travers les institutions ;
3. **Produire de nouvelles connaissances et pratiques** sur les approches institutionnelles pour l’utilisation des preuves de recherche et des systèmes de connaissances nationaux, telles que les revues rapides, les synthèses de preuves, la définition des priorités, le plaidoyer fondé sur les preuves, les dialogues et l’engagement avec les médias et le public ;
4. **Améliorer les politiques et pratiques locales basées sur des preuves** ;
5. **Co-concevoir un ensemble d’interventions systémiques** entre les institutions pour renforcer l’utilisation des preuves de recherche dans les processus de décision politique nationaux ; et
6. **Accroître la recherche scientifique** sur le renforcement des capacités institutionnelles dans les PRFI en documentant et en diffusant des apprentissages sur les mécanismes de renforcement des systèmes de connaissances, tant pour les publics mondiaux que pour les pratiques locales.

À travers cet appel, l’Alliance sollicite des propositions de partenariats entre des institutions politiques et de recherche basées en Afrique de l’Ouest. Par **institutions politiques**, nous entendons des entités gouvernementales nationales responsables de produire des preuves et de promouvoir leur utilisation au sein du gouvernement (par exemple, des unités de soutien à la preuve, des unités d’évaluation, des unités de traduction/d’intermédiation des connaissances, des groupes de travail sur les preuves, etc., situés dans les ministères de la santé ou d’autres agences gouvernementales pertinentes). Par **institutions de recherche**, nous entendons des institutions nationales extérieures au gouvernement, ayant pour mandat de produire des recherches pertinentes pour les politiques publiques (par exemple, des think tanks, des départements universitaires ou des centres de recherche).

Par **partenariats**, nous entendons des institutions politiques et de recherche situées dans un même pays, qui collaborent déjà ou cherchent à établir des liens formels entre la recherche et la politique dans le cadre d’efforts locaux visant à renforcer le système national de connaissances. La proposition doit démontrer l’existence de ce partenariat.

Un total de **quatre partenariats institutionnels** répartis dans quatre pays d’Afrique de l’Ouest seront sélectionnés.

## **Tâches spécifiques des partenariats institutionnels politique-recherche**

Les partenariats institutionnels entre les politiques et la recherche devront :

1. **Participer à un atelier de lancement/co-création de deux jours.**

KNOSA réunira les partenariats institutionnels retenus en Afrique de l’Ouest pour un atelier d’inception, en collaboration avec les équipes d’Afrique de l’Est et un ensemble d’experts mondiaux sur les politiques basées sur les preuves. Les objectifs de cet atelier seront les suivants :

- réunir les équipes d’Afrique de l’Ouest pour partager les plans préliminaires des pays ;
- échanger collectivement avec les équipes d’Afrique de l’Est ;
- adapter conjointement le méta-narratif de KNOSA sur le changement systémique, y compris l’identification d’indicateurs de systèmes de connaissances aux niveaux des pays et du projet global ; et
- engager un dialogue avec des experts mondiaux sur les sujets abordés.

Le résultat attendu sera une théorie du changement adaptative et une base renforcée pour l’approche évaluative de KNOSA.

2. **Mettre en œuvre un ensemble d’interventions pour renforcer les capacités institutionnelles.** Dans le cadre des partenariats institutionnels, les activités peuvent inclure, sans s’y limiter :

- Identifier conjointement les priorités et la conception pour la génération et/ou la synthèse des preuves ;
- Réaliser des évaluations des besoins et des ressources institutionnels ;
- Renforcer les relations de confiance entre les décideurs et les chercheurs en augmentant les capacités pour l’organisation locale, le dialogue et la facilitation ;
- Renforcer les capacités techniques en matière de politiques fondées sur des preuves, en formant le personnel clé à la synthèse des preuves, aux revues rapides, à l’analyse des

politiques, au plaidoyer fondé sur les preuves et à d’autres méthodes pertinentes ;

- Institutionnaliser les capacités à travers le développement de curricula, de bourses d’études en politique et d’autres allocations de ressources pour retenir des équipes formées et dédiées au sein des structures politiques ;
- Développer des produits de connaissances tels que des listes de contrôle, des tableaux de bord et des notes politiques ; et
- Établir des normes institutionnelles et des lignes directrices pour la pratique, afin de pérenniser l’utilisation des preuves de recherche.

3. **Participer à des ateliers annuels d’apprentissage transnational/co-création** tout au long du cycle de vie du projet pour favoriser les échanges et affiner davantage les indicateurs, les résultats et la théorie du changement de KNOSA.
4. **Documenter les apprentissages émergents** sur les mécanismes contextuels de renforcement des capacités pour soutenir et pérenniser les systèmes de connaissances nationaux, à travers des notes de pratiques locales et d’autres produits de connaissances pertinents (y compris des articles scientifiques évalués par des pairs).

## **Critères d’éligibilité et de sélection**

Pour être éligible à cet appel, le partenariat institutionnel doit démontrer les éléments suivants :

- Les institutions partenaires (politiques et de recherche), comme défini dans cet appel (page 5), doivent être situées géographiquement dans un des pays éligibles en Afrique de l’Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d’Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone ou Togo). Seules les propositions provenant d’organisations appartenant et opérant localement en Afrique de l’Ouest seront considérées. Les filiales d’organisations ayant leur siège hors d’Afrique ne sont pas éligibles. Cependant, les filiales d’organisations basées dans d’autres pays africains peuvent postuler, à condition de démontrer un leadership local significatif et des opérations en Afrique de l’Ouest.
- Au moins **50 % des membres de l’équipe nommés** dans la proposition doivent être des femmes.

Pour être compétitif en tant que partenariat institutionnel, les critères de sélection suivants s’appliquent :

- Une expérience documentée de participation à des réseaux de recherche et de politique visant à renforcer le système national de connaissances ;
- Une capacité institutionnelle démontrée pour relever des défis ou saisir des opportunités en temps réel, comme la création récente de nouvelles structures ou politiques gouvernementales pour les preuves ;
- Une volonté prouvée de participer à des échanges de connaissances mutuels avec d’autres partenariats institutionnels régionaux ;
- Un bon rapport qualité prix.

## **Financement et période**

**Quatre** partenariats institutionnels recevront un financement allant jusqu’à un maximum de **145 000 US\$ chacun**. Aucun financement supplémentaire ne sera fourni par l’Alliance, ni pendant ni après la période du projet.

Les activités des partenariats institutionnels doivent se dérouler sur une période de **21 mois**, d’avril 2025 à décembre 2026.

Le budget doit inclure des coûts détaillés pour les activités et les salaires nécessaires à la mise en œuvre des interventions listées dans les sections des tâches #2 et #4 ci-dessus, sur une période de vingt et un mois. Les coûts liés aux ateliers d’incubation et d’apprentissage annuels seront pris en charge séparément par l’Alliance.

## **Processus de candidature**

**Date limite : 30 janvier 2025, 23h59 HEC**

**Les propositions soumises après cette date limite ne seront pas prises en compte.**

Les candidats retenus seront informés dans un délai d’un mois après la date limite. L’OMS peut, à sa discrétion, prolonger cette date de clôture en notifiant tous les candidats par écrit.

Les propositions doivent être envoyées par e-mail à l’adresse suivante : [alliancehpsr@who.int](mailto:alliancehpsr@who.int). Veuillez utiliser comme objet : **Réf. Appel OMS : Partenariats pour renforcer des systèmes de connaissances en Afrique (KNOSA) – Afrique de l’Ouest.**

Les propositions en français ne doivent pas dépasser **huit pages** (police standard 11, interligne 1,15, marges normales) et doivent inclure les éléments suivants :

1. **Nom de l'institution candidate**, y compris les coordonnées et le nom de la personne de contact principale.
2. **Motivation pour postuler** : comment ce travail correspond à l'expertise du candidat et s'aligne avec les domaines actuels de travail pour le renforcement des systèmes de connaissances nationaux.
3. **Démonstration du partenariat existant ou prévu**, y compris les besoins/ressources de chaque organisation, les objectifs du partenariat, les structures et procédures pour gérer le partenariat, les preuves d'activités partenariales passées (si pertinentes) et les plans pour un partenariat durable.
4. **Composition de l'équipe proposée** : noms, expertise, fonction dans l'institution, rôle dans l'équipe et expérience pertinente pour l'appel. Les CV doivent être inclus en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages.
5. **Description des interventions institutionnelles prévues**, des méthodes et approches à utiliser, et des résultats attendus sur trente mois.
6. **Budget détaillé pour 21 mois**, basé sur les objectifs et tâches spécifiques du partenariat institutionnel décrits dans cet appel. Fournir également un résumé des coûts totaux ventilés par catégorie (par exemple : personnel, fournitures, équipements, communications, déplacements et indemnités journalières, réunions, publications, etc.).

Les propositions peuvent être soumises en anglais, français ou portugais. Les propositions en anglais sont limitées à six pages, mais les propositions dans d'autres langues peuvent aller jusqu'à **huit pages**. Toutefois, quelle que soit la langue utilisée pour la proposition, les équipes retenues devront participer à un atelier de co-création et à des ateliers d'échange en anglais. Par conséquent, au moins un membre de l'équipe (à indiquer dans la candidature) doit avoir un niveau suffisant en anglais pour participer à ces réunions.

## Remarques pour les candidats

7. L'OMS peut, à tout moment avant la date de clôture, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification d'un candidat (potentiel), modifier l'appel d'offres par un amendement écrit. Les amendements pourraient inclure, entre autres, la modification de la portée ou des exigences du projet, les attentes en matière de calendrier du projet et/ou la prolongation de la date de clôture pour la soumission.

8. Tous les candidats potentiels ayant soumis une offre seront notifiés par écrit de tous les amendements à l'appel d'offres et seront, le cas échéant, invités à modifier leur soumission en conséquence.
9. Les candidats doivent noter que l'OMS se réserve le droit de :
  - a. Attribuer le contrat à un soumissionnaire de son choix, même si sa proposition n'est pas la plus basse ;
  - b. Attribuer des contrats séparés pour des parties du travail, composants ou articles, à un ou plusieurs soumissionnaires de son choix, même si leurs propositions ne sont pas les plus basses ;
  - c. Accepter ou rejeter toute proposition, et annuler le processus de sollicitation et rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'attribution du contrat, sans pour autant encourir de responsabilité envers le soumissionnaire ou les soumissionnaires affectés et sans obligation d'informer le soumissionnaire ou les soumissionnaires affectés des motifs de l'action de l'OMS ;
  - d. Attribuer le contrat sur la base des objectifs particuliers de l'Organisation à un soumissionnaire dont la proposition est considérée comme la plus adaptée aux besoins de l'Organisation et de l'activité concernée ;
  - e. Ne pas attribuer de contrat du tout.
10. L'OMS a le droit d'éliminer des offres pour des raisons techniques ou autres tout au long du processus d'évaluation/sélection. L'OMS ne sera en aucun cas obligée de révéler, ou de discuter avec un soumissionnaire, de la manière dont une proposition a été évaluée, ou de fournir toute autre information relative au processus d'évaluation/sélection ou d'indiquer les motifs de l'élimination à un soumissionnaire.
11. L'OMS agit de bonne foi en publiant cet appel d'offres. Cependant, ce document n'oblige pas l'OMS à contracter pour la réalisation de travaux, ni pour la fourniture de produits ou services.
12. L'OMS se réserve également le droit d'entrer en négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires de son choix, y compris mais sans s'y limiter, la négociation des termes de la proposition(s), le prix cité dans ces proposition(s) et/ou la suppression de certaines parties du travail, composants ou articles demandés sous cet appel d'offres.
13. Dans les 30 jours suivant la réception du contrat, le soumissionnaire retenu devra signer et dater le contrat et le retourner à l'OMS selon les instructions fournies à ce moment-là. Si le soumissionnaire n'accepte pas les termes du contrat sans modifications, alors l'OMS a le droit de ne pas poursuivre avec le soumissionnaire sélectionné et à la place de contracter avec un autre soumissionnaire de son choix.
14. L'OMS se réserve le droit, sous réserve de considérations de confidentialité, de reconnaître l'existence du Contrat au public et de

publier et/ou de divulguer publiquement le nom du Contractant et le pays d'incorporation, des informations générales concernant le travail décrit ici et la valeur du Contrat. Cette divulgation sera faite conformément à la Politique de divulgation d'informations de l'OMS et sera cohérente avec les termes du Contrat.

## References

- COMBAZ, E., CONNOR, M. & GEORGALAKIS, J. 2023. Knowledge translation in the Global South: An exploratory mapping of the literature. Brighton: Institute of Development Studies.
- GEORGALAKIS, J. 2023. Bridging the gap between scholarship and practice on research use. *Institute of Development Studies Blog* [Online]. Available from: <https://www.ids.ac.uk/opinions/bridging-the-gap-between-scholarship-and-practice-on-research-use/> [Accessed 27 July 2023].
- GLOBAL COMMISSION ON EVIDENCE TO ADDRESS SOCIETAL CHALLENGES 2024. Global Evidence Commission update 2024: Building momentum in strengthening domestic evidence-support systems, enhancing the global architecture, and putting evidence at the centre of everyday life. Hamilton: McMaster Health Forum.
- LLOYD, R., NEWBATT, E. & JACKSON, A. 2017. How to institutionalise evidence-informed priority setting. *Rapid Literature Review for the International Decision Support Initiative (iDSI) ITAD*.
- MIRZOEV, T., TOPP, S. M., AFIFI, R. A., FADLALLAH, R., OBI, F. A. & GILSON, L. 2022. Conceptual framework for systemic capacity strengthening for health policy and systems research. *BMJ Global Health*, 7, e009764.
- MURUNGA, V. I., ORONJE, R. N., BATES, I., TAGOE, N. & PULFORD, J. 2020. Review of published evidence on knowledge translation capacity, practice and support among researchers and research institutions in low- and middle-income countries. *Health Research Policy and Systems*, 18, 16.
- OLIVER, K., INNVAR, S., LORENC, T., WOODMAN, J. & THOMAS, J. 2014. A systematic review of barriers to and facilitators of the use of evidence by policymakers. *BMC Health Services Research*, 14, 2.

PARKHURST, J. 2017. What is the 'good use of evidence' for policy? *The Politics of Evidence*. London and New York: Routledge.

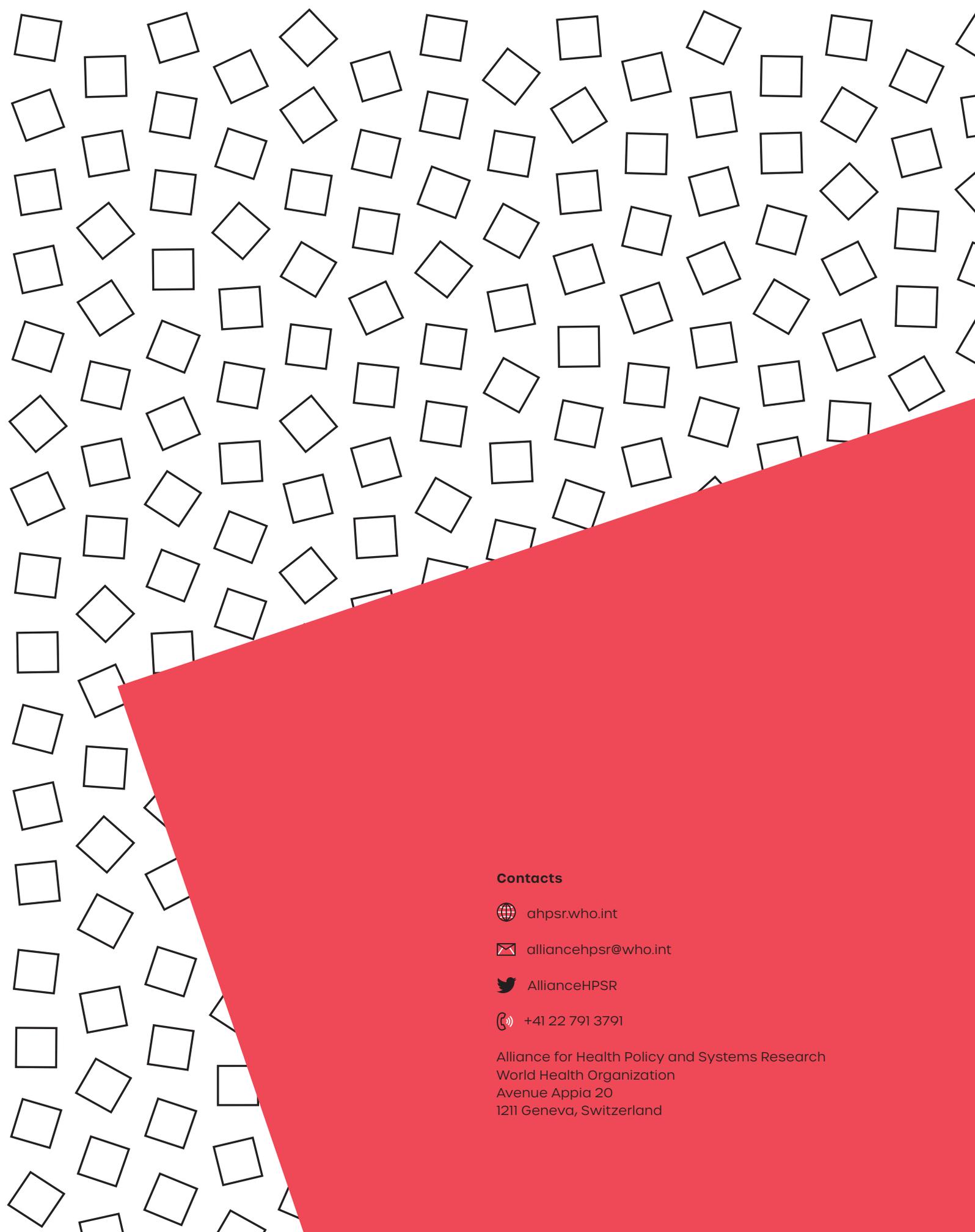
POTTER, C. & BROUGH, R. 2004. Systemic capacity building: a hierarchy of needs. *Health Policy and Planning*, 19, 336-345.

SHROFF, Z. C., JAVADI, D., GILSON, L., KANG, R. & GHAFAR, A. 2017. Institutional capacity to generate and use evidence in LMICs: current state and opportunities for HPSR. *Health Research Policy and Systems*, 15, 94.

SIREGAR, F., MORALES, M., LAFRANCE, J., CORREA, J. & MENDIZABAL, E. 2023. Bridging text with context: Knowledge translation in the Global South. On Think Tanks.

SUMNER, A., CRICHTON, J., THEOBALD, S., ZULU, E. & PARKHURST, J. 2011. What shapes research impact on policy? Understanding research uptake in sexual and reproductive health policy processes in resource poor contexts. *Health Research Policy and Systems*, 9, S3.

TADDESE, A. 2021. Meeting Policymakers Where They Are: Evidence-to-Policy and Practice Partnership Models. *CGD Background Paper*. Washington DC: Centre for Global Development.



### Contacts

 [ahpsr.who.int](http://ahpsr.who.int)

 [alliancehpsr@who.int](mailto:alliancehpsr@who.int)

 [AllianceHPSR](https://twitter.com/AllianceHPSR)

 +41 22 791 3791

Alliance for Health Policy and Systems Research  
World Health Organization  
Avenue Appia 20  
1211 Geneva, Switzerland